

- À ceux qui ont survécu à mon exposé sur la doctrine chrétienne la semaine dernière, à la fin du chapitre 3, bienvenue à nouveau.
 - La semaine dernière, nous nous sommes concentrés sur le résumé de Paul sur la manière dont nous pouvons obtenir la justice.
 - La solution divine a résolu tous les problèmes liés à l'accès au ciel que Paul avait exposés dans les chapitres précédents.
 - Ce qui expliquait pourquoi le résumé de Paul était long et détaillé.
 - Paul a exposé la solution dans son intégralité, sachant qu'il allait expliquer chaque partie en détail dans les chapitres suivants.
 - Passons donc rapidement en revue ce résumé, en le considérant comme une feuille de route pour la suite.
 - Premièrement, au verset 21, Paul dit que la solution est « en dehors de la Loi ».
 - Nous pouvons donc nous attendre à ce que Paul explique plus en détail la relation entre la loi de Dieu et notre salut.
 - Deuxièmement, Paul affirme que la justice dont nous avons besoin pour aller au ciel est celle de Dieu lui-même, et non une version améliorée de la nôtre.
 - Nous souhaitons donc une meilleure explication de la manière dont nous obtenons la justice de Dieu.
 - À la fin du verset 21, Paul affirme que ce plan avait été promis dans l'Ancien Testament par les prophètes.
 - Paul devra donc nous montrer en quoi cela est vrai.
 - Et il dit que la justice que nous recevons de Dieu se manifeste par notre foi en Christ.
 - Nous souhaitons donc plus de détails sur la manière dont ce processus d'imputation de la justice se produit effectivement par notre foi.
 - Paul ajoute que ce processus ne fait aucune distinction, nous aimerions donc voir comment cela s'est avéré vrai tant pour les Juifs que pour les Gentils.
 - Puis, Paul a terminé son exposé en affirmant que cette solution nous parvient en étant déclarés justifiés ou innocents devant le tribunal de Dieu.
 - Nous devons comprendre à quel point nous sommes innocents aux yeux de Dieu.
 - Et Dieu peut demeurer juste en nous déclarant innocents car il a publiquement offert son Fils en sacrifice pour nous.
 - Nous voulons certainement en savoir plus sur la manière dont la mort d'un seul homme peut nous sauver du jugement et épargner à Dieu les accusations d'injustice.
- Nous allons examiner tout cela dans les chapitres suivants.
 - Savoir ces choses vous aidera grandement à défendre votre foi et garder espoir face aux ruses de l'ennemi.
 - Plus nous en savons sur la manière dont nous sommes sauvés en Christ, moins

nous sommes susceptibles de douter de ce salut.

- Et mieux nous parviendrons à expliquer pourquoi nous serons au Ciel, plus facilement nous pourrons partager cette vérité avec les autres.
- Nous allons donc maintenant examiner en détail ce résumé, bloc par bloc.
 - La toute première de ces explications se trouve en fait à la fin du chapitre 3, aux versets 27 à 31, après le résumé de Paul.
 - Nous avons étudié ces notions la semaine dernière, lorsque Paul a expliqué la signification de « en dehors de la Loi ».
- Il a déclaré que le fait que le Seigneur ait conçu le plan de rédemption sans œuvres de la Loi élimine toute possibilité que l'humanité puisse prétendre d'y avoir contribué.
 - Paul a parlé d'une loi des œuvres par opposition à une loi de la foi.
 - Vous pourriez remplacer le mot « loi » par le mot « solution » ou « moyen ».
 - Paul demandait comment Dieu exclut la possibilité que nous nous vantions ?
 - Il ne pouvait pas le faire avec une solution sur les œuvres, mais il le fait avec une solution fondée sur la foi.
 - Surtout lorsque cette foi est elle-même quelque chose que Dieu produit dans notre cœur.
- Et parce que la solution fonctionne par la foi et non par les œuvres, elle devient accessible aussi bien aux Juifs qu'aux Gentils.
 - Seuls les Juifs possédaient la Loi ; par conséquent, si la solution reposait sur la Loi, seuls les Juifs pourraient être sauvés.
 - C'est ce que pensaient beaucoup de Juifs, bien sûr, car ils comprenaient mal le rôle de la Loi.
 - Mais puisque la solution repose sur la foi, le salut est accessible aussi bien aux Juifs qu'aux Gentils.
- Mais une solution fondée sur la foi annule-t-elle la Loi ? Non, répond Paul.
 - Le fait que la solution exige la foi est une manière de reconnaître que la Loi est tellement exigeante que nous ne pouvons pas respecter les conditions.
 - Puisque la Loi doit être parfaitement respectée, nous avons besoin d'une solution qui ne dépendait pas de notre capacité à respecter la loi par nos propres efforts.
 - Nous avons besoin que quelqu'un d'autre fasse ce travail difficile à notre place.
- Ce qui nous amène au chapitre 4, et à notre cinquième bloc dans cette étude, les preuves de l'Ancien Testament.
 - Rappelez-vous, Paul a commencé par dire que le salut que nous avons a été attesté par la Loi et les Prophètes.
 - Cette expression fait référence à la Bible hébraïque, l'Ancien Testament.
 - Paul utilise donc le chapitre 4 pour apporter ces preuves.

- Et ce faisant, nous apprenons des choses intéressantes sur la manière dont ce plan de salut est lié à des concepts de l'Ancien Testament tels que la circoncision et les alliances.
- Commençons par l'exemple classique du salut par la foi : Abraham

Romains 4:1 Que dirons-nous donc qu'Abraham, notre père, a obtenu selon la chair?

Romains 4:2 Si Abraham a été justifié par les oeuvres, il a sujet de se glorifier, mais non devant Dieu.

Romains 4:3 Car que dit l'Écriture? Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice.

Romains 4:4 Or, à celui qui fait une oeuvre, le salaire est imputé, non comme une grâce, mais comme une chose due;

Romains 4:5 et à celui qui ne fait point d'oeuvre, mais qui croit en celui qui justifie l'impie, sa foi lui est imputée à justice.

- Paul commence par demander : que dirions-nous de la relation d'Abraham avec le père ?
 - Paul dit qu'Abraham était l'ancêtre du peuple juif, par la chair.
 - Tous les Juifs sont les descendants de cet homme.
 - Et à ce titre, il est l'homme le plus respecté dans le judaïsme.
 - Seul Moïse est proche.
 - Parce qu'Abraham est une figure emblématique pour tout Juif, Paul utilise son exemple pour prouver son argument sur le salut indépendamment des œuvres.
 - La Bible qualifie Abraham d'ami de Dieu, ce qui nous indique que le Seigneur a trouvé un moyen juste pour ne pas tenir compte du péché d'Abraham et de rétablir leur relation.
 - Mais Abraham a vécu bien avant que Dieu ne donne la Loi à Israël au Sinaï avec l'Ancienne Alliance.
 - Ce qui soulève des implications évidentes et importantes.
 - Abraham ne pouvait pas connaître les exigences de l'Ancienne Alliance.
 - Il ne possédait ni les tables de la Loi, ni le tabernacle pour les sacrifices, et le sacerdoce n'existait pas encore.
 - Ainsi, la bonne réputation d'Abraham auprès du Seigneur ne pouvait pas être fondée sur l'accomplissement d'œuvres en vertu de cette loi.
 - C'était littéralement impossible.
 - Dieu avait donc sans doute un autre plan pour Abraham.
- Paul affirme que si Abraham avait été rétabli sur la base de bonnes œuvres, la Bible aurait reconnu l'excellent service rendu par Abraham à Dieu.

- Nous parlerions sans cesse d'Abraham comme l'exemple même des bonnes œuvres, de l'obéissance parfaite et de la piété.
 - Et Abraham aurait pu se vanter pour son propre bien.
 - Nous pourrions trouver dans les Écritures des exemples où Abraham se vante auprès d'Isaac de ses exploits.
 - Et lorsqu'il bénissait ses enfants comme le faisaient les patriarches, il aurait pris cet exemple pour la famille.
- Mais la Bible ne parle jamais d'Abraham de cette manière, et Abraham ne se vante pas non plus de cette façon.
 - Au contraire, la Bible appelle Abraham le père de la foi.
 - Paul cite [Genèse 15:6](#), où le Seigneur a déclaré qu'Abraham a croyait en Dieu.
 - Le Seigneur a promis à Abraham que sa femme lui donnerait un fils, bien qu'elle ait dépassé depuis longtemps l'âge de procréer et n'ait encore jamais enfanté.
 - Se basant uniquement sur la parole révélée de Dieu, Abraham crut que cette promesse se réaliserait.
- Puis, en raison de la foi d'Abraham en la parole de Dieu, le Seigneur imputa cette foi à justice.
 - Ceci est un exemple d'imputation de la justice, dont nous avons brièvement parlé la dernière fois.
 - Dieu a attribué à Abraham quelque chose (la justice) qu'Abraham ne possédait pas.
 - Et cette promesse ne reposait pas sur l'acte ou la décision d'Abraham, mais sur celle de Dieu.
 - Comme un enfant choisi pour l'adoption par de nouveaux parents.
- Paul développe ce point essentiel au verset 4, affirmant qu'Abraham n'a rien gagné dans cet échange.
 - Si Abraham avait été déclaré juste en raison de quelque chose qu'il avait accompli, les Écritures ne l'auraient pas décrit comme un « crédit » de justice.
 - La Bible dirait plutôt qu'Abraham a obtenu sa justice, qui était un salaire que Dieu lui a versé pour son dur labeur.
 - Mais la Bible dit que la justice d'Abraham ne lui a pas été payée, mais créditée ou imputée.
 - Dieu, en sa qualité de gardien des âmes des hommes, a inscrit la dette du péché d'Abraham dans son livre céleste et a crédité son compte comme étant entièrement payé.
 - Au verset 5, Paul ajoute que ce privilège a été accordé à Abraham uniquement grâce à sa foi en Dieu, qui est celui qui justifie les impies.
 - Cette affirmation soulève un autre aspect important de notre doctrine du salut par la grâce et non par les œuvres.
 - Remarquez en quoi Abraham croyait.

- Il crut en Celui qui justifie les impies.
- Trois détails ressortent de cette déclaration, et ces déclarations nous donnent le cadre de l'Évangile du salut.
 - Premièrement, la foi d'Abraham était en une personne.
 - Remarquez qu'il est dit qu'Abraham crut en Lui, faisant référence à Dieu et peut-être plus précisément au Messie.
 - Dans les Évangiles, Jésus a dit ceci :

Jean 8:56 Abraham, votre père, a tressailli de joie de ce qu'il verrait mon jour: il l'a vu, et il s'est réjoui.

- La foi d'Abraham ne reposait pas sur un événement ou une bénédiction.
 - Oui, Abraham croyait à la promesse que Dieu lui avait faite concernant un fils, mais sa foi ne résidait pas dans la bénédiction elle-même.
 - Si quelqu'un vous fait une promesse, qu'est-ce qui vous pousse à croire en sa promesse ?
 - Votre foi ne repose-t-elle pas sur la fiabilité et la capacité de cette personne à tenir sa promesse ?
 - Si un vendeur de voitures d'occasion vous promet un million de dollars et que Warren Buffett vous promet un million de dollars, à quelle promesse croyez-vous ?
 - Les promesses sont exactement les mêmes, mais celui qui les fait est très différent.
- Abraham crut à la promesse que Dieu avait faite concernant Isaac, car Abraham avait confiance que le Seigneur serait fidèle à sa parole.
 - C'est donc la foi d'Abraham en la fidélité de Dieu qui l'a conduit à croire.
 - Et par cette foi, il plut à Dieu d'imputer à Abraham la justice.
- Le principe est le même pour tous ceux qui sont sauvés par la grâce de Dieu.
 - La personne reçoit une promesse de Dieu et place sa foi en Dieu pour qu'il accomplisse cette promesse.
 - Ils s'attendent à ce que les promesses se réalisent et ils mettent de côté tout doute.
 - La promesse future de Dieu est aussi certaine que l'histoire, car nous savons que Celui qui a promis est fidèle à tenir sa parole.
 - Comme le dit l'auteur de l'Épître aux Hébreux :

Hébreux 11:1 Or la foi est une ferme assurance des choses qu'on espère, une démonstration de celles qu'on ne voit pas.

Hébreux 11:2 Pour l'avoir possédée, les anciens ont obtenu un témoignage favorable.

- Ceci nous amène au deuxième point théologique important soulevé par ce verset.
 - Tout au long de l'histoire, l'objet de la foi salvatrice n'a jamais changé.
 - L'objet de notre foi est toujours la Personne de Dieu et sa fidélité à tenir ses promesses.
 - Une fois de plus, l'épître aux Hébreux l'exprime le mieux :

Hébreux 11:6 Or sans la foi il est impossible de lui être agréable; car il faut que celui qui s'approche de Dieu croie que Dieu existe, et qu'il est le rémunérateur de ceux qui le cherchent.

- Tout comme Abraham, un chrétien d'aujourd'hui a foi en Dieu (Christ) pour accomplir ses promesses de nous justifier et nous ressusciter d'entre les morts.
 - Nous avons confiance en Lui pour qu'il tienne cette promesse envers nous.
 - Et nous basons notre confiance en Lui sur le témoignage de Sa puissance et de Son autorité à tenir Sa parole.
 - Sa résurrection d'entre les morts était destinée à nous prouver que nous pouvions le croire sur parole lorsqu'il a promis de faire de même pour nous.
- Mais si l'objet de notre foi ne change jamais, le contenu de notre foi diffère d'une époque à l'autre dans le plan de Dieu, ce qui constitue le troisième point de ce verset.
 - Dans les premiers temps, le Seigneur n'avait révélé que des parties de son plan pour racheter l'humanité.
 - Les hommes savaient que Dieu trouverait un moyen de les justifier malgré leur péché.
 - Mais ils ne comprenaient pas nécessairement tout ce que Dieu ferait pour y parvenir.
 - Noé, Abraham, David et même les prophètes ne connaissaient que des parties de ce plan.
 - Nous disons donc que le contenu de leur foi variait.
 - Noé reçut l'ordre de construire un bateau pour survivre au déluge.
 - Abraham apprit qu'il aurait un fils dans sa vieillesse.
 - Il fut annoncé à David qu'il aurait un héritier qui régnerait sur le trône d'Israël pour toujours.
 - Les prophètes ont reçu la révélation que Dieu donnerait à son peuple une nouvelle alliance, un cœur nouveau et un royaume où régnerait un Messie.
 - Dans chaque cas, le contenu de la promesse de Dieu différait, s'enrichissant de génération en génération à mesure que Dieu révélait davantage son plan.
 - Mais dans tous les cas, l'objet de la foi demeurait en Dieu pour justifier son peuple.
 - Aujourd'hui, le plan complet de Dieu a été révélé en Christ, le Messie promis.

- Le plan complet étant désormais révélé, le contenu et l'objet de notre foi ne font plus qu'un : Jésus-Christ.
- Nous plaçons notre foi dans l'Homme-Dieu et dans la promesse à laquelle nous croyons, c'est qu'Il est notre Messie... l'objet et le contenu sont désormais complets.
- L'épître aux Hébreux nous offre à nouveau le résumé suivant :

Hébreux 1:1 Après avoir autrefois, à plusieurs reprises et de plusieurs manières, parlé à nos pères par les prophètes, Dieu,
Hébreux 1:2 dans ces derniers temps, nous a parlé par le Fils, qu'il a établi héritier de toutes choses, par lequel il a aussi créé le monde,

- Enfin, le dernier point soulevé par le verset 5 est que la foi qui sauve est une confiance en Dieu pour justifier les impies.
 - Notre foi en Dieu commence par la reconnaissance que nous sommes indignes d'entrer en sa présence par nos propres mérites, car nous sommes impies.
 - C'est pourquoi nous nous tournons vers Dieu pour qu'il nous aide à résoudre ce problème.
 - Nous reconnaissons qu'il justifie les impies.
 - Qu'il peut surmonter notre problème de péché à notre place, et par conséquent nous ne plaçons aucune confiance en notre propre capacité à résoudre ce problème.
 - Dans les Évangiles, ce point est généralement décrit comme la repentance qui conduit au salut.

Romains 2:4 Ou méprises-tu les richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longanimité, ne reconnaissant pas que la bonté de Dieu te pousse à la repentance?

- La repentance est une prise de conscience personnelle que nous ne pouvons pas trouver la solution pour aller au paradis par nous-mêmes, alors nous cessons d'essayer.
- Au contraire, nous avons confiance en Dieu pour nous justifier, nous les impies.
- Abraham fut donc déclaré juste à cause de sa foi en la fidélité de Dieu à tenir ses promesses et à le justifier, lui, un pécheur indigne et impie.
 - Et c'est en raison de cette foi en Dieu qu'il a imputé la foi d'Abraham à justice.
 - Remarquez, Dieu n'a pas fait d'Abraham un juste.
 - Dieu a plutôt crédité le compte d'Abraham au Ciel.
 - Ainsi, au moment où Abraham se tiendrait devant Dieu après sa mort, il serait acquitté de son péché à ce moment-là.
 - Y compris le péché qu'Abraham a commis après Genèse 15.

- La suite de l'histoire d'Abraham nous rappelle que cet homme n'était pas sans péché après sa justification par la foi.
 - Abraham commet plusieurs péchés graves, pourtant sa justification reste valable.
 - La déclaration de non-culpabilité du juge est irrévocable.
 - Car la justification ne décrit pas la condition d'Abraham (c'est-à-dire qu'elle ne déclare pas qu'Abraham était sans péché).
 - Il s'agit d'une déclaration du jugement de Dieu sur Abraham (c'est-à-dire qu'il est dit qu'Abraham était innocent de son péché).
- L'exemple d'Abraham nous prouve donc que le salut ne s'obtient jamais par l'accomplissement des œuvres de la Loi.
 - C'est une preuve, car Abraham a vécu à une époque donnée.
 - Il a vécu avant la promulgation de la Loi, donc la Loi ne peut être une condition nécessaire au salut.
 - Et si le Seigneur pouvait trouver un moyen d'offrir la justice à une seule personne impie en dehors de la Loi, alors la Loi n'est clairement pas nécessaire.
- Deuxièmement, l'exemple d'Abraham est la preuve du salut sans les œuvres, car le Seigneur a déclaré qu'il était sauvé.
 - Il a été crédité de justice, il ne l'avait pas méritée.
 - Les œuvres n'ont donc aucune incidence sur notre justice.
 - Et si cela est vrai avant d'être justifié, cela reste tout aussi vrai après que nous soyons justifiés.
 - Un chrétien ne devient pas plus juste par ses bonnes œuvres après sa conversion qu'il ne l'était avant.
 - Notre justice s'obtient par d'autres moyens que les œuvres. Point final.
- On pourrait penser que l'exemple d'Abraham met fin à ces questions, mais ce n'est pas le cas, et c'est pourquoi le chapitre 4 ne s'achève pas après le verset 5.
 - Si le chapitre s'était arrêté là, certains pourraient affirmer que Dieu a changé les règles après la mort d'Abraham.
 - Un Juif, en particulier, pourrait dire qu'une fois la Loi transmise par Moïse, les règles du salut ont été mises à jour pour refléter les exigences de la Loi.
 - Ainsi, à partir de Moïse, il faut observer la Loi pour être sauvé.
 - Vous avez peut-être déjà entendu certains défendre ce point de vue, même auprès de chrétiens, et ils affirment que sinon pourquoi Dieu aurait-il donné sa Loi ?
 - Paul poursuit donc son explication des preuves de l'Ancien Testament en présentant son deuxième exemple majeur : David.

Romains 4:6 De même David exprime le bonheur de l'homme à qui Dieu impute la justice sans les œuvres:

[Romains 4:7](#) Heureux ceux dont les iniquités sont pardonnées, Et dont les péchés sont couverts!

[Romains 4:8](#) Heureux l'homme à qui le Seigneur n'impute pas son péché!

- Paul cite le Psaume 32, un psaume écrit par David.
 - Dans les deux premiers versets de ce psaume, David déclare que l'homme (ou la femme) béni(e) est celui dont les actes contraires à la loi ou les péchés ont été pardonnés par Dieu.
 - Plus précisément, il dit que ce sont ceux dont les péchés ont été couverts.
 - Couvrir un péché est un euphémisme pour désigner l'expiation, c'est-à-dire le paiement d'une dette de péché.
 - De la même manière que l'on pourrait dire que nous « couvrons » nos dettes
 - Être béni, c'est donc voir sa dette de péché payée.
 - Et il dit qu'une personne est bénie lorsque le Seigneur ne tient pas compte du péché.
 - La Septante le formule un peu différemment.

[Psaume 32:2](#) Heureux l'homme à qui l'Éternel n'impute pas d'iniquité, Et dans l'esprit duquel il n'y a point de fraude!

- Voilà encore ce mot : imputer
- Sauf qu'ici, ce terme est employé de façon négative, car David dit que nous sommes bénis lorsque le Seigneur ne tient pas compte de nos péchés.
- Au contraire, nous sommes bénis lorsque le Seigneur fait le contraire, en nous imputant sa justice.
- Remarquez comment Paul introduit cette citation au verset 6, lorsqu'il dit que David témoignait que Dieu impute la justice indépendamment des œuvres.
 - David a dit que le bonheur consistait à voir nos dettes couvertes, c'est-à-dire payées par quelqu'un d'autre que nous.
 - Et que Dieu ne nous tiendrait pas rigueur de nos dettes, c'est-à-dire qu'il nous pardonnerait d'une autre manière.
 - David a dit que c'est ainsi que nous sommes bénis par Dieu ; par conséquent, essayer de rembourser nos dettes par nous-mêmes n'est PAS une bénédiction.
 - Et quiconque a déjà cru à tort que les œuvres nous ouvrent les portes du paradis peut témoigner que ce n'est pas une façon heureuse de vivre.
 - C'est une condamnation et un doute quasi incessants, interrompus seulement par des périodes d'orgueil prétentieux.
- L'exemple de David sert de « second témoin » à l'appui de l'argument de Paul, mais Paul a choisi d'utiliser Abraham et David pour une raison bien précise.

- Ces deux hommes rejettent catégoriquement toute suggestion selon laquelle la loi de Moïse aurait un quelconque lien avec le plan de rédemption du Seigneur.
 - Abraham a manifestement été sauvé avant même que la Loi ne soit connue ou disponible.
 - Son péché fut pardonné, et une relation avec le Seigneur fut établie sur la base de sa foi dans les promesses de Dieu.
- Et puis il y a David, qui a vécu après la Loi, et qui a pourtant continué à témoigner que la bénédiction de Dieu reposait sur les mêmes fondements.
 - Dieu paie la dette pour nos péchés et ne nous tiendra pas rigueur de nos péchés.
 - Nous n'obtenons pas la justice par nos efforts.
- Donc, si le salut consistait à croire en Dieu pour justifier les impies avant la Loi et qu'il en était toujours ainsi après l'entrée de vigueur de la loi, alors la Loi n'a pas changé ce plan.
 - La Loi est bonne, sainte et nécessaire pour des raisons que Paul abordera plus loin dans cette lettre.
 - Mais la Loi n'a jamais été un moyen de salut, que ce soit en tout ou en partie, ni avant ni après notre salut.
- Ainsi, Paul a déclaré au chapitre 3 que le plan de salut de Dieu était manifesté dans la Loi et les Prophètes, et il a maintenant démontré que cela était vrai.
 - L'histoire d'Abraham se trouve dans la Genèse, qui est l'un des livres de la « loi » selon le calendrier juif.
 - Et ce même message se répète dans les Psaumes, qui font partie des « prophètes » selon la classification des Écritures juives.
 - Dieu a toujours décrit les voies du salut en ces mêmes termes dans sa Parole.
 - La seule chose qui ait changé au fil de l'histoire, c'est le degré de détail du plan qui était connu.
- Ensuite, Paul aborde un autre point de son résumé du chapitre 3 : ce plan de salut est pour toute l'humanité, il n'y a pas de distinction entre Juif et Gentil.

[Romains 4:9](#) Ce bonheur n'est-il que pour les circoncis, ou est-il également pour les incirconcis? Car nous disons que la foi fut imputée à justice à Abraham.

[Romains 4:10](#) Comment donc lui fut-elle imputée? Était-ce après, ou avant sa circoncision? Il n'était pas encore circoncis, il était incirconcis.

[Romains 4:11](#) Et il reçut le signe de la circoncision, comme sceau de la justice qu'il avait obtenue par la foi quand il était incirconcis, afin d'être le père de tous les incirconcis qui croient, pour que la justice leur fût aussi imputée,

[Romains 4:12](#) et le père des circoncis, qui ne sont pas seulement circoncis, mais encore qui marchent sur les traces de la foi de notre père Abraham quand il était incirconcis.

- Paul répond simplement : « Quel était l'état d'Abraham lorsqu'il a été déclaré juste ? Était-ce avant ou après sa circoncision ? »
 - La circoncision était comme un certificat de naissance juif.
 - Elle constituait le fondement de l'identité juive et le signe d'appartenance à l'alliance abrahamique.
 - Tout garçon né dans une famille d'Israël devait être circoncis à l'âge de 8 jours.
 - Les femmes ne sont évidemment pas excisées, mais elles étaient incluses sous ce signe en raison de leur association avec l'autorité masculine de leur famille.
 - Une fille était couverte par le signe de son père.
 - Et lorsque la jeune fille se mariait, elle était couverte par le signe de son mari.
- Par conséquent, la circoncision était une distinction clé entre les Juifs et les Gentils.
 - Et puisque Paul a pris Abraham, le père du peuple juif, comme exemple, la question se pose : le plan de Dieu était-il uniquement destiné aux Juifs ?
 - Mais là encore, le Seigneur a orchestré la vie d'Abraham et le moment de ces événements pour s'assurer que nous ne puissions pas commettre une telle erreur.
 - Paul affirme au verset 10 que la justification d'Abraham – le moment où Dieu l'a déclaré non coupable – s'est produite alors qu'il était encore incirconcis.
 - Il est donc clair que la circoncision ne fait pas partie du processus du salut.
 - Mais plus encore, cela signifie que l'identité juive ne fait pas non plus partie du plan.
 - Le peuple juif est important dans le plan de Dieu.
 - Mais l'identité juive n'est pas une condition préalable au salut, comme Abraham le prouve.
- Quelle est donc la signification de la circoncision ? Paul donne la réponse aux versets 11 et 12.
 - Paul dit qu'Abraham a reçu la circoncision comme un signe, un sceau de la justice de la foi qu'Abraham avait déjà.
 - Paul veut dire que ce signe témoigne de l'alliance que Dieu a conclue avec Abraham.
 - La marque sur le corps de la personne servait de preuve que cette personne était en alliance avec Dieu.
 - Et Dieu ordonna à Abraham de se faire circoncire après qu'il eut cru, pour souligner un point.
 - Un signe n'est pas la conclusion d'une alliance ; il *suit* la conclusion d'une alliance.
 - Un signe indique qu'une alliance *a été* conclue.
 - Comme un panneau routier qui annonce que vous approchez une ville.
 - Le panneau ne fait pas de la ville une réalité... la ville n'apparaît pas parce que nous avons installé le panneau.
 - Nous n'installons le panneau qu'une fois la ville établie.

- La circoncision était la preuve visible de la foi d'Abraham dans la promesse de Dieu, que celui-ci avait reçue auparavant, dit Paul.
- Dieu a même conçu la méthode de la circoncision pour refléter cette vérité.

Genèse 17:10 C'est ici mon alliance, que vous garderez entre moi et vous, et ta postérité après toi: tout mâle parmi vous sera circoncis.

Genèse 17:11 Vous vous circoncirez; et ce sera un signe d'alliance entre moi et vous.

Genèse 17:12 À l'âge de huit jours, tout mâle parmi vous sera circoncis, selon vos générations, qu'il soit né dans la maison, ou qu'il soit acquis à prix d'argent de tout fils d'étranger, sans appartenir à ta race.

Genèse 17:13 On devra circoncire celui qui est né dans la maison et celui qui est acquis à prix d'argent; et mon alliance sera dans votre chair une alliance perpétuelle.

Genèse 17:14 Un mâle incirconcis, qui n'aura pas été circoncis dans sa chair, sera exterminé du milieu de son peuple: il aura violé mon alliance.

- Dieu a ordonné que la marque soit apposée dès le plus jeune âge afin de renforcer la signification du signe.
 - Une marque est gravée dans la chair des garçons juifs à l'âge de huit jours, avant que l'enfant ne soit en âge pour choisir lui-même cette marque.
 - Cela nous rappelle que l'alliance est déjà en vigueur pour chaque enfant juif, en vertu de la promesse faite par Dieu à Abraham, indépendamment du choix personnel de l'enfant.
 - De même que l'alliance était en vigueur pour Abraham avant sa circoncision
 - De plus, si un enfant n'est pas circoncis, il rompt l'alliance, et on ne peut rompre une alliance que si elle est déjà en vigueur.
 - Cette même relation entre l'alliance et le signe est valable pour la Nouvelle Alliance.
 - Le Seigneur nous fait des promesses concernant son Fils, notre Sauveur
 - Et comme nous avons confiance en ces promesses (c'est-à-dire que nous croyons à l'Évangile), nous sommes déclarés justes sur la base de notre foi en cette promesse.
 - Plus tard, nous recevons le signe de cette alliance lorsque nous nous soumettons au baptême d'eau.
 - Le baptême fait suite à notre entrée dans l'alliance, il ne la rend pas effective (il ne nous sauve pas).
 - Dieu a donc déterminé le moment de la circoncision pour enseigner le lien entre son alliance avec Abraham et son signe.
 - La foi d'Abraham l'a conduit à la justice avant même que l'alliance ne soit mise en place.

- Et le signe a été fait après la conclusion de l'alliance afin de nous assurer que nous sachions qu'il n'avait pas créé la justice d'Abraham.
- Abraham sert donc de modèle aussi bien au Juif (qui a été circoncis) qu'au Gentil (qui ne l'a pas été).
- Pour les deux groupes, la réponse à la question de savoir comment nous devenons justes est la même : par la foi – indépendamment du moment où nous sommes circoncis ou si nous le sommes.
- Cela conduit à une distinction importante entre l'alliance abrahamique et la nouvelle alliance.
 - L'alliance abrahamique promettait la bénédiction de l'identité juive à ceux qui naissaient dans la lignée d'Abraham.
 - Les Juifs sont entrés dans cette alliance par leur naissance dans la descendance physique d'Abraham.
 - Et la marque de la circoncision est un signe de cette relation.
 - Mais cette alliance ne transmet pas automatiquement les bénédictions spirituelles qu'Abraham a reçues par la foi dans les promesses de Dieu.
 - Ce petit garçon juif de huit jours est inclus dans l'alliance abrahamique.
 - Mais cet enfant n'est pas attribué la justice qu'Abraham a reçue.
 - Ce n'est que si cet enfant renouvelle la foi d'Abraham qu'il recevra l'attribution de la justice.
 - Ainsi l'alliance abrahamique n'était donc pas un moyen de salut, bien qu'elle implique la venue de la Nouvelle Alliance.
 - Elle a établi une série de promesses qui devaient s'accomplir au sein de la famille d'Abraham, qui serait plus tard appelée Israël.
 - Dieu accomplit ces promesses à travers sa lignée, et leurs accomplissements ne dépendent pas de la foi.
 - Chaque enfant reçoit la marque de la circoncision pour montrer qu'il est né dans cette alliance.
 - Mais seul celui qui croit, comme Abraham, aux promesses de Dieu sera considéré comme juste, tout comme Abraham.
 - Paul dit au verset 12 qu'Abraham est le père (selon la chair) de ceux qui ont reçu la circoncision physique.
 - Mais surtout, il est aussi le père (c'est-à-dire un exemple) pour tous ceux qui le suivent dans la foi.
 - Il nous donne ainsi l'exemple de la manière dont on obtient la justice par la foi, que l'on soit Juif (circoncis) ou Gentil (incirconcis).